

MAIRIE DE NOYERS-SAINT-MARTIN

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

L'An deux mil vingt-cinq et le douze juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques TEINIELLE, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Messieurs : Michel HEU, Didier PAROIELLE, Ludovic LECAT, Alain BOULANGER, Sébastien MÉNARD, Vincent SIMON, Mathieu DOUAY, Mathieu SAINTE-BEUVE

Absents excusés : Messieurs : Franck FOVIAUX a donné pouvoir à Vincent SIMON, Ghislain CLOEZ a donné pouvoir à Michel HEU, Fabien DUBOIS a donné pouvoir à Mathieu DOUAY

Mesdames : Corinne LONGFILS a donné pouvoir à Jacques TEINIELLE, Sophie WAGNER a donné pouvoir à Didier PAROÏELLE

Secrétaire de séance : Monsieur Michel HEU

Monsieur Gérald SCIAKY a demandé la parole avant l'ouverture de la séance, il a indiqué aux membres présents qu'il n'avait pas apprécié une réflexion faite par Monsieur TEINIELLE à son encounter et celle de son fils lors de la cérémonie du 08 mai 2025 et a quitté la salle et n'a pas participé au Conseil Municipal

DÉLIBÉRATION N°2025/06/01 : Demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Oise au titre du fonds vert pour la réalisation d'une unité de production de chaleur renouvelable biomasse à la salle polyvalente et aux Écoles

La commune de NOYERS-SAINT-MARTIN a décidé de valider le projet de mise en place d'un moyen de production de chaleur renouvelable biomasse, de s'engager à respecter les conditions fixées dans la convention de mandat, d'approuver le plan de financement (601 930.00 € HT) et à autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération. Depuis le plan prévisionnel à évoluer, et Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter la Préfecture de l'Oise au titre du fonds vert pour ce projet auquel la Commune tient particulièrement. Le nouveau plan de financement serait comme suit :

* Dotation de Soutien à l'Investissement Local (49%) subvention accordée	= 345 961.00 €
* Fonds vert / Préfecture de l'Oise (31%)	= 222 000.00 €
* Fonds propres Commune (emprunt) 20%	= 141 990.00 €
TOTAL HT	= 709 951.00 €
TOTAL TTC	= 851 941.00 €

* DÉLIBÉRATION N° 2025/06/02 : Etude isolation salle polyvalente : réalisation d'une étude visant à améliorer l'efficacité énergétique sur le patrimoine public : Dans le cadre de la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en énergie et Energies Renouvelables », à laquelle la commune de NOYERS SAINT MARTIN adhère depuis le 30/06/2017, le SE60 propose d'accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets énergétiques. Cet accompagnement s'est caractérisé dans un premier temps par des études préalables prises en charge par le SE60 et ayant permis à la commune d'identifier et de prioriser des opportunités de travaux. Suite à la réalisation de ces diagnostics préalables, Monsieur le Maire propose de mener une étude spécifique complémentaire avec SE60 portant sur la réalisation d'une étude de faisabilité d'approvisionnement en énergie pour un bâtiment > 500 m² et ≤ 1 000 m² sur le bâtiment suivant : réalisation d'un audit thermique et technique pour la salle polyvalente. Le SE60 propose aux collectivités de bénéficier d'un marché conclu à l'échelle départementale, d'accompagner la collectivité dans la bonne réalisation de cette étude et de participer financièrement à hauteur de 50% aux coûts des études dans la limite de 5 000 € d'aide. Le coût de cette étude est évalué à 2 343.84 € TTC

DECIDE :

* article 1 : de solliciter le SE60 pour la réalisation des études citées ci-dessus,

* article 2 : de solliciter une aide financière auprès du SE60,

* article 3 : de noter que la collectivité devra s'acquitter du reste à charge déduit de l'aide du SE60

* article 4 : considérant que la collectivité n'adhère pas au suivi énergétique annuel du SE60, note que la collectivité devra s'acquitter de frais de gestion fixés par le Bureau du SE60 en date du 06 juin 2025 à 500.00 €

*** DÉLIBÉRATION N° 2025/06/03 : Accord de Principe antenne Orange :** Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été sollicité par Orange pour l'installation d'une station radioélectrique. Après entrevue avec le négociateur, Monsieur le Maire indique avoir signé un accord de principe avec les mentions suivantes :

- * effectuer toutes démarches administratives notamment déposer une déclaration préalable ou permis de construire
 - * toutes études (essais radio, mesures de champs, études de structure et de charge,...) en vue d'étudier la faisabilité technique d'un projet d'implantation de station radioélectrique
- sur le terrain communal 692 rue des Cytises (parcelle X 53)

Dans l'hypothèse où les études se révéleraient positives, un bail pourrait être signé pour un loyer annuel proposé à 4 000.00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte ledit accord de principe.

DÉLIBÉRATION N° 2025/06/04 : Achat d'une remorque

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il devient urgent de remplacer la remorque actuelle qui date d'environ vingt-cinq ans pour des mesures de sécurité. Un devis a été réalisé auprès des Etablissements TAVEAU et celui-ci s'élève à 7 130.00 € HT soit 8 556.00 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'accepter le devis établi par les Etablissements TAVEAU mais demande une ristourne et que le prix soit à 8 000.00 € TTC, autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cet achat.

Séance levée à 19h30

Jacques TEINIELLE
Maire

